

AFFAIRE N°27 - Cession à la SHLMR de plusieurs parcelles de terrain nécessaires à la construction de 86 HLMO (opération CARI-CUBES) - Passation d'un bail emphytéotique.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La SHLMR m'a adressé une demande tendant à obtenir de la ville de Saint-Denis plusieurs parcelles de terrain cadastrées AR 153 - 154 - 189 - 190 et 191, d'une superficie totale de 5 375 m2 en vue de la réalisation de l'opération CARI-CUBES comprenant la construction de 86 HLMO.

Ces terrains constituent des surplus non utilisés par l'emprise du Boulevard de Ceinture Sud, acquis des Consorts FONTAINE, GUICHARD et VANSEBROUCK et se situent cité Fontaine.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur :

- la cession des 5 375 m2 nécessaires à la réalisation de l'opération CARI-CUBES

- la passation d'un bail d'une durée de 65 ans pour la cession de l'ensemble moyennant un loyer annuel de 10 F étant entendu qu'à l'expiration dudit bail, la SHLMR sera tenue d'abandonner à la Ville de Saint-Denis, toutes les constructions ou améliorations apportées à celles-ci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à la ville.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Les terrains et les constructions ne devant être rétrocédés à la Commune qu'au bout de 65 ans, les commissions proposent que les terrains en cause soient purement et simplement vendus à la SHLMR, en tenant compte pour le prix de vente de la totalité des frais engagés par la commune pour leur acquisition".

LE MAIRE - Nous avons donc deux propositions :

1° - Dans la délibération :

- Passation d'un bail d'une durée de 65 ans pour un loyer annuel de 10 F avec à l'expiration dudit bail, abandon à la ville de toutes les constructions

2° - Avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

- Les commissions proposent que les terrains soient vendus à la SHLMR.

M. GERARD - Il est certain que dans 65 ans, les maisons HLM n'auront plus la même valeur. D'autre part, pour ces terrains, il y aura toujours une certaine puissance car ils sont situés en bordure du Boulevard Sud.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la proposition de la Commission des Finances et des Travaux Publics qui consiste en la vente des terrains à la SHLMR pour le prix de 694 633 F représentant la totalité des frais engagés par la Ville de Saint-Denis pour leur acquisition.

Vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
Signé : Paul PASTOR

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme
Saint-Denis, le 12 juillet 1976
le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE